

Février 2003

Québec, le 12 février 2003

Monsieur Allister Thorne
Directeur des études
Collège John Abbott
21 275, Lakeshore Road, C.P. 2000
Sainte-Anne-de-Bellevue (Québec) H9X 3L9

Objet : Suivi au rapport d'évaluation de la composante de formation générale des programmes à l'enseignement régulier

Monsieur le Directeur,

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a examiné avec intérêt le rapport que vous lui avez transmis le 4 décembre dernier, présentant le suivi effectué par votre Collège au rapport d'évaluation de la composante de formation générale des programmes d'études de l'enseignement régulier.

Dans son rapport, la Commission avait formulé cinq recommandations. Celles-ci portaient sur le parachèvement de l'autoévaluation, le renforcement des mécanismes d'approbation des plans de cours, la révision de la PIEA, la définition des responsabilités des principales instances du Collège, et l'émergence d'une vision commune de la formation générale.

La Commission constate que le Collège a élaboré un plan d'action pour la composante de formation générale par lequel il entend renforcer la composante de formation générale dans tous les programmes d'études, fournir les ressources requises, redéfinir les structures administratives, clarifier sa mission, préciser sa PIEA et mieux diffuser et implanter l'approche programme. Plusieurs de ces actions ont été prises en charge par un comité de la formation générale, créé à cette fin, regroupant les quatre départements de formation générale, la formation complémentaire, de même que les programmes *Women and Gender Studies* et *Peace Studies*. Les réalisations de ce comité, dont le mandat concerne entre autres la diffusion des objectifs de la formation générale et leur insertion

dans les programmes d'études et dans les épreuves synthèses de programmes, la révision des politiques départementales, l'analyse des taux de réussite et l'instauration de mesures liées à la réussite, de même que l'équité et l'équivalence dans les évaluations, satisfont à la plupart des recommandations émises par la Commission.

Un sous-comité ad hoc de la formation générale s'assure également que les départements développent et entretiennent une compréhension commune des exigences d'apprentissage. Chaque département de la formation générale possède maintenant un mécanisme défini d'approbation des plans de cours, et a produit des directives générales sur l'équivalence et l'équité qui établissent des balises concernant la charge de travail, le type de travaux, ainsi que les modes et critères d'évaluation. Au niveau central, un sous-comité de la Commission des études émet des recommandations finales sur les plans de cours. La Commission considère que le Collège et les départements ont renforcé l'efficacité des mécanismes prévus pour l'approbation et la vérification des plans de cours, et se sont dotés d'outils et de procédures harmonisant les plans de cours au chapitre des exigences d'apprentissage, ainsi que des modes et instruments d'évaluation. Elle considère aussi que le comité de formation générale de même que le sous-comité ad hoc devraient favoriser un décloisonnement des départements et entraîner l'émergence d'une vision commune des objectifs et du rôle de la formation générale.

Le Collège a révisé sa PIEA en octobre 2001. Malgré qu'elle soit à parfaire, la PIEA révisée explique avec clarté les caractéristiques de l'approche programme, la notion de compétence, l'objectif de l'évaluation par compétence, et le but des évaluations formative et sommative. Le Collège a de plus rédigé une Politique de gestion pédagogique qui précise et délimite les rôles et responsabilités des intervenants. Cette politique définit le partage des responsabilités décisionnelles sur le plan pédagogique entre les professeurs, les départements, le directeur des études et le conseil d'administration, et décrit la participation des diverses instances au processus de décision.

La Commission note également que le Collège a donné suite à la plupart des suggestions formulées dans le rapport. Le Collège a revu son énoncé de mission et l'a complété par un énoncé de vision de la formation générale. Il a mis sur pied un comité de la formation générale complémentaire pour s'assurer de la conformité des cours complémentaires aux standards et objectifs définis par le MEQ. Il a intégré la participation du comité de formation générale à l'élaboration des épreuves synthèses de programmes. Finalement, il a entrepris de construire de nouveaux locaux pour répondre aux besoins des programmes.

En conclusion, la Commission considère que le Collège a répondu adéquatement à l'ensemble des recommandations formulées dans son rapport et juge que la formation générale offerte au Collège John Abbott est maintenant de qualité.

Vous remerciant de votre collaboration, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur,
l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

Jacques L'Écuyer